

**Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 5 juin 2019 de M<sup>me</sup> et MM. Pascal Spuhler, Simon Brandt et Anne Carron: «Materne ta vie!»**

**Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 7 octobre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Didier Lyon, le 17 décembre 2020. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- Genève est une ville extrêmement touristique;
  - des familles provenant du monde entier viennent visiter notre ville qui se doit d'être accueillante;
  - des manifestations d'envergure telles que la Fête de la musique ou, autrefois, les Fêtes de Genève sont organisées régulièrement à Genève, attirant un nombreux public tant local qu'étranger;
  - nos hôtes et visiteurs venant en famille peuvent être accompagnés de très jeunes enfants;
  - le concept de parentalité que la société d'aujourd'hui met en avant se construit non seulement pendant la grossesse, mais surtout dès l'arrivée du nourrisson;
  - l'allaitement du nourrisson ou la nécessité de pouvoir changer rapidement et confortablement les couches d'un bébé sont des actes auxquels tous les parents sont confrontés et qui ne peuvent en aucun cas se programmer;
  - toutes les mamans vont préférer donner le sein à leurs enfants d'une manière discrète et surtout protégée de tous les regards indiscrets, voire réprobateurs;
  - il est beaucoup plus hygiénique et aisé de changer un bébé dans un lieu approprié;
  - il appartient à la Ville de Genève d'offrir à ses administrés le maximum de confort possible et de mettre à leur disposition toutes les installations pouvant faciliter la vie de nos concitoyens,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:
- prévoir des installations facilitant la parentalité, soit l'allaitement et le changement des couches dans le cadre de la Fête de la musique ainsi qu'au sein de toutes les manifestations d'envergure que la Ville assume;

- inciter tout organisateur de grande manifestation à prévoir ce même genre d'installation;
- s'adresser ou prendre conseil auprès d'associations spécialisées telles que Motheryourlife (littéralement en français: «materne ta vie»).

### **Séance du 17 décembre 2020**

#### *Audition de M. Pascal Spuhler, motionnaire*

M. Spuhler explique que la motion a été déposée parce qu'il a souvent rencontré des parents qui relevaient les problèmes qu'ils avaient avec les jeunes enfants et comment ils s'occupaient de le langer ou de les allaiter dans le cadre de fêtes où il y a beaucoup de monde et où l'espace n'est pas pratique. Le mouvement *Matern your life*, anglo-saxon, mettait à la disposition des jeunes parents un espace convivial et adapté pour s'occuper des enfants plutôt que de le faire en public et c'est de ce modèle que s'inspire cette motion. Puisque la Ville était liée à l'organisation de la Fête de la musique, un événement important, il s'est dit qu'il fallait proposer à la Ville d'être précurseur et de mettre à la disposition des parents un espace à proximité des espaces samaritains (qui n'ont pas la possibilité de laisser de la place à un parent pour langer ou allaiter son enfant) avec un minimum d'installation pour permettre une privacité aux jeunes parents qui nécessiteraient de s'éloigner du public pour s'occuper d'un bébé. Cela ne coûterait quasiment rien et serait uniquement à prévoir dans les recommandations des règlements lorsque la Ville soutient des fêtes. Si la Ville montrait l'exemple, elle serait par ailleurs probablement suivie par les autres communes.

Un commissaire demande si cela se pratique déjà dans d'autres villes et si oui lesquelles.

M. Spuhler ne peut pas préciser où cela se pratique. L'idée se pratique sauf erreur de sa part en Angleterre.

Une commissaire demande si M. Spuhler imagine des lieux installés pour une durée déterminée durant les fêtes et pas des lieux pérennes.

M. Spuhler répond que oui. Il y a des exigences sanitaires pour les fêtes qui se traduisent par l'installation de tentes ou de conteneurs pour les samaritains en fonction de la densité de fréquentation des événements. Ce sont des lieux éphémères pour le temps de la fête. Il n'y a d'ailleurs pas besoin de quelqu'un en permanence.

Un commissaire demande s'il s'agit aussi de mettre en place une association.

M. Spuhler répond qu'il s'agit surtout de contrer le sentiment d'abandon des jeunes parents lors de fêtes et d'événements.

Une commissaire demande quelle infrastructure cela nécessiterait.

M. Spuhler répond que cela consisterait juste en une tente de 3 m par 3 m aménagée avec une table et une chaise. En proportion des postes de samaritains.

Une commissaire demande de définir «grandes manifestations».

M. Spuhler répond que c'est défini dans les règlements de l'Etat et des exigences en structures médicales liées à la densité de fréquentation. C'est le nombre de personnes qui fréquentent le lieu qui définit la taille de l'événement.

Elle ajoute que certains festivals ne sont pas adaptés à la présence d'enfants. Elle demande s'il fait une distinction pour ce genre d'événements.

M. Spuhler répond qu'il faut penser principalement aux fêtes fréquentées par des familles.

Elle demande s'il souhaite que la Ville incite les organisateurs de ces grandes fêtes à adapter ce lieu ou s'il souhaite qu'elle les y oblige.

M. Spuhler répond ne pas aimer les obligations.

Un commissaire demande comment le besoin et la demande de la population ont été mesurés.

M. Spuhler répond que lors de ses recherches sur la parentalité il a eu l'occasion d'aborder cette problématique. Il a aussi reçu bon nombre de retours de parents sur la question.

Un commissaire demande s'il y a besoin d'une association pour réaliser ce projet.

M. Spuhler répond que ce n'est pas nécessaire et que c'est un geste simple pour soulager les familles.

### *Discussion et votes*

Une commissaire du Parti socialiste propose l'audition de M. Kanaan.

Par 9 non (3 Ve, 3 PLR, 2 PDC, 1 EàG) contre 6 oui (4 S, 1 UDC, 1 MCG), l'audition est refusée.

Une commissaire du Parti libéral-radical pense que ce texte peut être voté sans audition. Il est réalisable sans étude et le Conseil administratif est libre de le faire ou non.

Une commissaire Verte propose de passer au vote.

Un commissaire Vert a pris le temps d'appeler l'Arcade des sages-femmes qui pense que c'est un vrai besoin. Il propose le vote.

Un commissaire d'Ensemble à gauche pense que c'est un besoin et qu'il faut voter rapidement.

Une commissaire du Parti socialiste modifie sa proposition et propose l'audition du conseiller administratif le plus adéquat pour le sujet.

Une autre commissaire du Parti socialiste affirme sa préoccupation même si elle entend bien qu'il y a un réel besoin. Elle a un souci de féministe car on voit que le corps de la femme qui allaite dérange et scandalise. Elle se demande pourquoi cacher les femmes qui allaitent et pourquoi ne pas le montrer. Néanmoins, le motionnaire a répondu à cette question en disant que le but est d'inciter.

Par 15 oui (3 PLR, 2 PDC, 4 S, 3 Ve, 1 UDC, 1 MCG, 1 EàG) le vote immédiat est accepté à l'unanimité.

La commissaire du Parti libéral-radical accueille favorablement cette motion sachant que de nombreuses femmes cherchent à allaiter leur enfant dans l'intimité. C'est le droit des militantes d'allaiter en public, mais il faut respecter le droit des femmes qui veulent le faire en privé.

Une commissaire du Parti socialiste propose d'amender ainsi la 2<sup>e</sup> invite: «inciter tout organisateur de grandes manifestations (...) lorsque la présence d'enfants est attendue».

Par 13 oui (3 PLR, 2 Ve, 4 S, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (Ve, EàG), l'amendement est accepté.

Le commissaire d'Ensemble à gauche n'est pas convaincu quant à la demande de la population et juge le fond de la motion conservateur. Comme il ne s'agit que de la mise en place de quelques tentes, le groupe Ensemble à gauche votera oui.

Pour le commissaire du groupe des Verts, l'allaitement fait partie de la vie publique, mais s'il y a un besoin, ce n'est pas dommageable de mettre en place de telles installations.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien estime qu'il s'agit d'une mesure d'aide à la familiarité et enverra cette motion au Conseil administratif à qui le Parti démocrate-chrétien fait entièrement confiance pour sa réalisation.

Le président affirme au nom de l'Union démocratique du centre que c'est une mesure en soutien aux femmes et est favorable au renvoi de cette motion. Il fait confiance au Conseil administratif pour la mettre en œuvre.

La commissaire du Parti socialiste soutient la motion amendée. Cela propose des infrastructures qui répondent à des besoins, mais il faut faire attention à ne pas aller vers une société qui cache le fait d'allaiter. Le groupe socialiste pousse le Conseil administratif à ne pas obliger mais inciter.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois soutient le renvoi.

Par 14 oui (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 4 S, 2 Ve, 1 EàG) et 1 abstention (Ve), le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1449 amendée est accepté.

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- prévoir des installations facilitant la parentalité, soit l’allaitement et le changement des couches dans le cadre de la Fête de la musique ainsi qu’au sein de toutes les manifestations d’envergure que la Ville assume;
- inciter tout organisateur de grandes manifestations à prévoir ce même genre d’installation lorsque la présence d’enfants est attendue;
- s’adresser ou prendre conseil auprès d’associations spécialisées telles que Motheryourlife (littéralement en français: «materne ta vie»).